

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Mairie de Corbières en Provence

Arrêté Municipal Provisoire

N°49/2025

Objet : Permis de stationnement pour un déménagement 38 Grand Rue Corbières en Provence ;

Nous, Maire de Corbières en Provence,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2, 2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Route, notamment les articles L411-1, R417-9 et suivants,

VU la demande en date du 16 Octobre 2025 par Monsieur Allota Alexandre qui souhaite occuper temporairement le domaine public du 16 Octobre au 01 Novembre 2025 à Corbières en Provence en vue de son déménagement.

Considérant : qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique,

- A R R Ê T É -

Article 1 : Monsieur Allota Alexandre **est** autorisé à faire stationner un véhicule de déménagement sur la voie publique face aux N°38 Grand Rue du 16 Octobre au 01 Novembre dans la Commune de Corbières en Provence.

Article 2 : Monsieur Allota Alexandre occupera temporairement face au numéro 38 Grand Rue le domaine public routier, la circulation des piétons et de tous véhicules sera obligatoirement maintenue ;

Article 3 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification.

Article 4 : La Gendarmerie de Manosque, La Police Municipale de Corbières en Provence, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé : acil3090@gmail.com ;

Fait à Corbières en Provence, le 16 Octobre 2025

Le Maire,

J-C CASTEL

